

Province de Luxembourg  
Arrondissement de VIRTON

COMMUNE DE  
6767 ROUVROY

Rue du 8 Septembre 41  
6767 DAMPICOURT

Tél. 063/58.86.60  
6767 ROUVROY

Du registre aux délibérations du **Collège Communal** de cette commune, a été extrait ce qui suit :

**SÉANCE DU 28 FÉVRIER 2023**

Présents : Mme Carmen RAMLOT, **Bourgmestre - Présidente**;  
~~M. Jérôme PETHF~~, M. Stéphane HERBEUVAL, M.  
Philippe GUISSARD, **Échevins**;  
~~Mme Claudine MAUDOIGT~~, **Présidente du CPAS**;  
Mme Edith GOBLET, **Directrice générale**;

Réf : COL/20230228-36

**OBJET : Avis spécifique de la Commune sur le projet des 3èmes Plans de gestion des Districts Hydrographiques Wallons.**

Le Collège Communal,

Vu l'extrait du Code de l'Eau qui précise :

§ 4. En même temps qu'elle soumet les projets de plan de gestion et de programme de mesures [et les rapports sur les incidences environnementales](4) à enquête publique, l'**autorité de bassin consulte les communes** du bassin hydrographique wallon, AQUAWAL, [le pôle "Environnement"] (6), [la Société wallonne des Eaux,](7) la Société publique de gestion de l'eau, [...](6), [...](5) la commission de conservation concernée, le comité de contrôle de l'eau, [le Comité de gestion piscicole tel qu'institué par l'article 22 du décret du 27 mars 2014 relatif à la pêche fluviale, à la gestion piscicole et aux structures halieutiques,](2) [le pôle "Ruralité", section "Pêche", visé à l'article 2/6, §§ 1er, 2 et 5, du décret du 6 novembre 2008 portant rationalisation de la fonction consultative] (6) ainsi que toutes personnes et instances qu'elle juge utile de consulter.

**[Les avis sollicités sont transmis quatre mois après le début de l'enquête publique à l'autorité de bassin. A défaut, ils sont réputés favorables. Les avis sont publiés sur le portail de la Région wallonne consacré à la Directive-cadre sur l'eau et consultables jusqu'à la fin de l'enquête.](4)**

Vu le Code de l'Environnement et plus particulièrement ses articles D.29-1 et suivants du Livre 1<sup>er</sup> et son article D.28 du Livre II ;

Vu l'article L1123-23 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Vu sa délibération du 25 octobre 2022 relative à « Enquête publique du 02 novembre 2022 au 02 mai 2023 inclus, sur les projets des troisièmes Plans de gestion par district hydrographique (2022-2027) » ;

Vu le courriel envoyé le 25 janvier 2023 par le Docteur Sc. Hicham Bouchama, Expert au Service public de Wallonie, Agriculture Ressources naturelles Environnement, Département Eau et Environnement - Direction des Eaux de Surface, avenue Prince de Liège 15 à 5100 JAMBES, par lequel il rappelle :

- que la Commune peut, si elle le souhaite, **rendre en son nom propre en tant qu'instance d'avis, un avis sur les documents soumis à enquête**. Si tel est le cas, elle doit le faire **dans les quatre mois après le début de celle-ci, à savoir pour le 2 mars 2023**. Son avis sera publié et consultable sur le site internet de l'enquête jusqu'au 2 mai 2023 inclus. A défaut d'avis de sa part, ce dernier est réputé favorable ;
- que cela ne concerne donc que l'avis qui serait émis par la Commune en son nom, et pas les avis des citoyens reçus dans le cadre de cette même enquête, qui eux peuvent être introduits jusqu'à la date finale du 2 mai 2023 et qui feront l'objet d'une synthèse et d'un retour ultérieur auprès du SPW-ARNE ;

- que les documents soumis à enquête sont disponibles sur le site DCE : <http://eau.wallonie.be> ;
- que la Commune peut transmettre son avis :
- via le formulaire d'enquête sur le site DCE
- ou par courriel à [eau@spw.wallonie.be](mailto:eau@spw.wallonie.be)
- ou à l'adresse postale : SPW ARNE - Direction des Eaux de Surface. 15 Avenue Prince de Liège, B-5100 JAMBES ;

Après en avoir délibéré ;

**DECIDE** de remettre un avis favorable

Par le Collège Communal

La Directrice générale

(s) Edith GOBLET

La Bourgmestre - Présidente

(s) Carmen RAMLOT

Pour extrait conforme,  
ROUVROY, le 1 mars 2023

La Directrice générale  
Edith GOBLET.



La Bourgmestre - Présidente  
Carmen RAMLOT.